

La convocation a été adressée individuellement le 18 juin 2024 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le 24 juin 2024 à 20h30, à la salle communale de Saint-Laurent-La-Roche en réunion ordinaire.

Convocation : 18/06/2024

Affichage : 18/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 juin 2024 à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de LA CHAILLEUSE, se sont réunis en session ordinaire à la salle communale de Saint-Laurent-La-Roche, sous la présidence de Monsieur Pierre Rémy BELPERRON.

La séance a été publique.

Étaient présents : BELPERRON Pierre-Rémy, BERNARD Chantal, BILLET Pierre, BOZON Fabienne, DEMOUGEOT Philippe, FROMONT Philippe, GORSE Christine, GUILLOT Dominique, GUYON Martine, MESSI Daniel, ROBERT Alain, RODOT Daniel, ROUTIN Gilles, THIVANT Éric, VICHOT Isabelle.

Absents excusés : FERRUT Ludovic (pouvoir à ROBERT Alain)

Absents : aucun

Secrétaires de séance : Fabienne BOZON , Christine GORSE

Nombre de conseillers :

En exercice : 16

Présents : 15

Pouvoirs : 1

Votants : 16

Le quorum de 10 est atteint.

Délibérations du Conseil Municipal

1. Délibération : Adhésion à la fondation du patrimoine
Votée à l'unanimité des présents – Visa préfectoral du 01/07/2024
2. Délibération : DETR – Plan de financement aire de jeux
Votée à l'unanimité des présents – Visa préfectoral du 01/07/2024
3. Délibération : DETR – Plan de financement équipements sportifs
Votée à l'unanimité des présents – Visa préfectoral du 01/07/2024.
4. Délibération : Droit de préférence 488 B 613
Votée à l'unanimité des présents – Visa préfectoral du 01/07/2024
5. Délibération : Renouvellement licence Microsoft business 365
Votée à l'unanimité des présents – Visa préfectoral du 01/07/2024

6. Délibération : MOE Extension réseau eau et défense incendie ZAER de l'Echaux
Votée à l'unanimité des présents – Visa préfectoral du 08/07/2024
7. Délibération : subvention exceptionnelle MAPO
Votée à l'unanimité des présents – visa préfectoral du 08/07/2024

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 02/05/2024

Remarques : Pas de remarques, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 02/05/2024 est approuvé à l'unanimité.

Le maire informe le conseil municipal de la démission de Madame Christine CHOVELON.
Le conseil municipal est désormais composé de 16 membres.

Délibération N°2024-36 : Adhésion à la fondation du patrimoine

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

La Fondation du patrimoine contribue par son action à la préservation du patrimoine des communes,

Reconnue d'utilité publique, elle offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons sont reversés à la fin des travaux sur présentation des factures acquittées. Pour mémoire la commune de La CHAILLEUSE a lancé une souscription avec la Fondation du patrimoine pour la restauration du four banal de Saint-Laurent-La-Roche.

Il Propose donc au Conseil Municipal d'adhérer à la fondation du patrimoine, la cotisation annuelle pour les communes de 500 à 3 000 habitants est de 200 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **DÉCIDE** d'adhérer à la fondation du patrimoine.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document y afférent.

Délibération N°2024-37 : DETR – Plan de financement aire de jeux

Vu la délibération 2023-60 du 23 novembre 2023 ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une délibération a déjà été votée le 23 novembre 2023 concernant le plan de financement de la remise aux normes des aires de jeux de La Chailleuse (Saint-Laurent-La-Roche et Arthenas).

Monsieur le Maire indique que celle-ci doit être votée à nouveau en conseil municipal afin de valider le plan de financement de cette opération suite à la décision de Monsieur le Préfet pour la subvention DETR du 14 mai 2024.

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Remise aux normes des aires de jeux de La Chailleuse (Saint-Laurent-La-Roche et Arthenas)	15 329,00 €	- DETR (Etat)	4 599,00 €	30 %
		- Fonds propres communaux	10 730,00 €	70 %
TOTAL DÉPENSES	15 329,00 €	TOTAL RESSOURCES	15 329,00 €	100 %

Le Conseil Municipal après échanges et en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **VALIDE** le plan de financement pour la remise aux normes des aires de jeux de La Chailleuse (Saint-Laurent-La-Roche et Arthenas)
- **AUTORISE** le Maire a demander le paiement d'une avance de 30 % du montant de la subvention dès le commencement d'exécution de l'opération.
-

Délibération N°2024-38 : DETR – Plan de financement équipements sportifs

Vu la délibération 2023-60 du 23 novembre 2023 ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une délibération a déjà été votée le 23 novembre 2023 concernant le plan de financement de la restructuration de l'ancien terrain de tennis de Saint-Laurent-La-Roche en terrain multisports.

Monsieur le Maire indique que celle-ci doit être votée à nouveau en conseil municipal afin de valider le plan de financement de cette opération suite à la décision de Monsieur le Préfet pour la subvention DETR du 14 mai 2024.

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Restructuration de l'ancien terrain de tennis de Saint-Laurent- La-Roche en terrain multisports	9 167,00 €	- DETR (Etat)	2 750,00 €	30 %
		- CD 39 (Département)	1 833,00 €	20 %
		- Fonds propres communaux	4 584,00 €	50 %
TOTAL DÉPENSES	9 167,00 €	TOTAL RESSOURCES	9 167,00 €	100 %

Le Conseil Municipal après échanges et en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **VALIDE** le plan de financement pour la restructuration de l'ancien terrain de tennis de Saint-Laurent-La-Roche en terrain multisports
- **AUTORISE** le Maire a demander le paiement d'une avance de 30 % du montant de la subvention dès le commencement d'exécution de l'opération.

Délibération N°2024-39 : Droit de préférence 488 B 613

Conformément aux dispositions de l'article L331-22 du code forestier,

Vu la notification enregistrée en Mairie le 05 juin 2024, adressée par Maître Julien RAULT, notaire à Sellières, en vue de la cession d'une propriété boisée sise à Saint-Laurent-La-Roche, cadastrée 488 B 613 « Derrière Bornay », d'une superficie totale de 06a 92ca appartenant à BÉRÉZIAT, VERNIER-CHEVASSUS-DUVAL et PETITES SŒURS DES PAUVRES, la commune de La Chailleuse a la possibilité d'acquérir ce bien aux conditions financières précisées dans la notification.

Le Conseil Municipal après échanges et en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **NE SOUHAITE PAS** faire valoir son droit de préférence sur cette vente.
- **CHARGE** le Maire de compléter les documents y afférents.

Délibération N°2024-40 : Renouvellement licence Microsoft business 365

Le Maire informe le Conseil Municipal que les 6 licences standards Microsoft Office 365 Business qui correspondent aux 6 ordinateurs utilisés par la secrétaire, le Maire, et les Adjoints, arrivent à échéance.

Le Maire propose de renouveler 5 licences standards Microsoft Office 365 Business pour un montant de 2 145,00 € HT en vue d'un abonnement d'une durée de 2 ans.

Le Maire propose de renouveler 1 licence standard Microsoft Office 365 Business pour un montant de 143,00 € HT en vue d'un abonnement d'une durée de 1 an.

En effet, la demande de modification des licences ayant été faite trop tard (après la date anniversaire de renouvellement), il y a lieu de renouveler comme précisé ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à renouveler 5 licences Microsoft Office 365 Business pour une durée de 2 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à renouveler 1 licence Microsoft Office 365 Business pour une durée de 1 an.

Délibération N°2024-41 : MOE Extension réseau eau et défense incendie ZAER de l'Echaux

Le maire présente au conseil municipal les travaux nécessaires au renforcement du réseau pour la défense incendie de la zone de l'Echaux et du nouveau groupe scolaire de La Chailleuse.

Pour ce faire, il y a lieu de désigner un maître d'œuvre dont les travaux et la mission sont précisés ci-dessous.

Les travaux comprennent les travaux de renforcement de DECI (défense incendie) et d'extension pour l'alimentation d'une zone d'activité à St Laurent la Roche.

L'opération comprend :

- Le renforcement du réseau en DN 125 Fonte C40 (170 ml + reprise de 3 branchements + 1 branchement neuf pour groupe scolaire)
- L'extension du réseau depuis le futur poteau incendie jusqu'à la zone d'activité (limite communale)

La mission comprend :

- L'étude et le chiffrage du projet
- La récupération de documents existants, visite terrain, lancement et analyse des DT, mémoire explicatif
- Le devis détaillé
- Le plan des travaux
- Y compris dossier de demande de subvention.

La partie consultation des Entreprises consiste à :

- L'élaboration du dossier de consultation des entreprises en application du code de la commande publique,
- L'assistance pour la dématérialisation de la procédure,
- L'analyse des offres,
- Le montage et la mise au point du marché de travaux.
- La partie suivie de l'exécution des travaux comprenant :
- La phase de préparation du chantier avec l'entreprise retenue et les différents concessionnaires concernés.
- Le suivi technique de l'exécution des travaux avec réunions de chantier hebdomadaires avec
- Diffusion des comptes rendus de réunion
- Le suivi administratif : paiement (CHORUS PRO), contrôle décompte, calcul révisions,
- Ordre de service, PV de réception....
- La consultation de bureaux spécialisés pour la réalisation des différents essais et contrôles nécessaires à la réception

La partie réception des travaux consiste à :

- L'organisation des opérations de réception
- La réalisation du dossier de récolement
- L'assistance pendant la période de garantie et les interventions ultérieures nécessaires.

Proposition de prestataire : **Cabinet ANDRE 12, Rue Jean Mermoz – BP n° 5 25301 PONTARLIER Cedex**
(Prestataire habituel du syndicat SIE l'Heute La Roche)

Montant de la prestation estimée : **4900.00€ HT**

Le Conseil Municipal après échanges et en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **RETIENT** le Cabinet ANDRE 12, Rue Jean Mermoz – BP n° 5 25301 PONTARLIER Cedex
- **VALIDE** le montant de la prestation de **4900.00€ HT**
- **AUTORISE** le maire à signer les documents y afférents
- **DIT** que les crédits sont inscrits au compte 2151

Délibération N°2024-42 : subvention exceptionnelle MAPO

Le maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'école de musique associative MAPO (Musique et art en Pays d'Orgelet)

Cette association assure la gestion de l'école de musique d'Orgelet. Depuis sa création, en 2005, la volonté de MAPO a toujours été de pouvoir **rendre la musique accessible à un maximum d'enfants** en pratiquant des tarifs les plus bas possibles.

Pour mémoire, Les Gospels Friends, sont intervenus plusieurs fois sur la commune, Arthenas, Saint Laurent La Roche et dernièrement à Varessia à la Chapelle des Hospitaliers, pour le plus grand bonheur des habitants.

Le maire laisse le soin au conseil municipal de fixer le montant de la subvention.

Le Conseil Municipal après échanges et en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association MAPO
- **FIXE** le montant de cette subvention à 200 €
- **AUTORISE** le maire à signer les documents y afférents
- **DIT** que les crédits sont inscrits au compte 65748

Avis du conseil municipal par rapport aux biens mis en vente et soumis au droit de préemption urbain

- Parcelle 488B 1135 - 488B 1138 - 488B 1140 : après lecture et détail exposé sur la DIA T0003, le conseil municipal à l'unanimité des présents ne souhaite pas préempter sur cette vente. Monsieur Dominique Guillot n'a pas participé aux débats, ni au vote.
- Parcelle 488B 1079 : après lecture et détail exposé sur la DIA T0004, le conseil municipal à l'unanimité des présents ne souhaite pas préempter sur cette vente. Monsieur Dominique Guillot n'a pas participé aux débats, ni au vote.
- Parcelle 488 B 1136 – 488 B 1137 – 488 B 1139 : après lecture et détail exposé sur la DIA T0005, le conseil municipal à l'unanimité des présents ne souhaite pas préempter sur cette vente. Monsieur Dominique Guillot n'a pas participé aux débats, ni au vote.
- Parcelle 215 B 572 et 215 B 624 : après lecture et détail exposé sur la DIA T0006, le conseil municipal à l'unanimité des présents ne souhaite pas préempter sur cette vente. Suite à l'intervention de l'acheteur auprès de Monsieur Alain Robert, le maire demande que Monsieur Alain Robert ne participe ni aux débats, ni au vote.
- Parcelle 544 U 358 : après lecture et détail exposé sur la DIA T0007, le conseil municipal à l'unanimité des présents ne souhaite pas préempter sur cette vente.

- Parcelle 488 B 90 et 488 B 89 : après lecture et détail exposé sur la DIA T0008, le conseil municipal à l'unanimité des présents ne souhaite pas préempter sur cette vente.
- Parcelle 488 B 131 – 488 B 145 – 488 B 146 – 488 B 1114 – 488 B 1115 – 488 B 1121 : après lecture et détail exposé sur la DIA T0009, le conseil municipal à l'unanimité des présents ne souhaite pas préempter sur cette vente.

Projet maison assistante maternelle

Présentation par deux assistantes maternelles du projet de création d'une maison d'assistante maternelle " Les P'tits Chamois", projet porté par 3 assistantes maternelles, pour répondre au déficit important de garde d'enfants sur le secteur géographique.

Le maire présente les plans d'une M.A.M. en cours de réalisation à proximité de St Amour que le plan de financement prévisionnel avec les subventions y afférentes.

Informations diverses

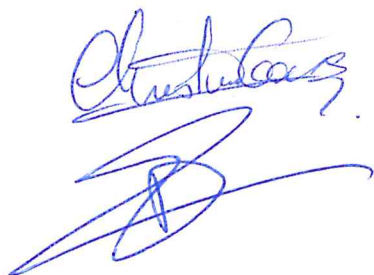
- Point sur les travaux en cours (aires de jeux)
- Exposé en séance des petits travaux à venir
- Détermination des tours de garde des élus au bureau de vote pour les élections législatives.

Questions diverses

- Pas de questions diverses

La séance est levée à 22h38

Les secrétaires de séance,
Fabienne BOZON et Christine GORSE



Le Maire,
Pierre Rémy BELLERON

